



Concours National de
**Reconnaissance
des Végétaux** 2021

Île-de-France

Date et lieu du concours :

18 mai 2021

École Du Breuil
Route de la ferme 75012 Paris
Bois de Vincennes

Règlement

Article 1 : Objectif du concours

L'objectif du concours de reconnaissance des végétaux est de stimuler l'intérêt des apprenants pour les plantes qui sont utilisées dans le cadre de leurs métiers. Ce concours doit permettre aux jeunes en cours de formation de mettre en valeur leurs connaissances du végétal et d'être reconnus par les professionnels.

Cette discipline de la reconnaissance des végétaux est essentielle en compétence et est l'un des principaux critères de qualité lors d'un recrutement pour les métiers de la Production et de l'Aménagement du Paysage.

Article 2 : Organisation du concours

Le SRFD (Service Régional de la Formation et du développement de la DRIAAF Île de France (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt) est co-organisateur du concours, aux côtés de l'Unep (Union Nationale des Entreprises du Paysage) Ile de France.

Le SRFD et l'UNEP constituent le jury qui est composé d'enseignants/formateurs et de professionnels. À ce titre, il est demandé à chaque établissement participant de désigner un ou deux accompagnateurs aptes à encadrer les jeunes et à participer à **l'atelier de correction qui aura lieu cette année à l'École du Breuil route de la ferme-Bois de Vincennes 75012 Paris le mardi 18 mai 2021.**

La remise des prix aura lieu le **mardi 18 mai à l'École du Breuil route de la ferme-Bois de Vincennes 75012 Paris**, le jour même du concours de reconnaissance des végétaux.

Article 3 : public visé par le concours

Le concours est ouvert à tout candidat inscrit dans un centre de formation, en lien avec la filière de la production et des aménagements paysagers. Le candidat peut être en formation initiale, apprentissage, formation continue.

Article 4 : filières de formation visées par le concours et nombre de candidats par établissement

Le concours correspond aux filières : Aménagements Paysagers - Productions horticoles aux niveaux 5 - 4 - 3 de la formation.

Niveau 5	Filière aménagements paysagers Filière productions horticoles	2 nd e professionnelle - BEPA - BP 5 et CAPA
Niveau 4	Filière aménagements paysagers Filière productions horticoles	Bac pro (première et terminale) et BP 4
Niveau 3	Filière aménagements paysagers Filière productions horticoles	BTSA - Licence Pro - Ingénieur

Nombre de candidats proposés par établissement :

Aménagements paysagers :

Chaque établissement propose au maximum **cinq candidatures par parcours** dans la filière de l'aménagement paysager.

Productions horticoles :

Chaque établissement propose au maximum **cinq candidatures par parcours** dans la filière de la production horticole.

Inscription des candidats

Article 5 : pré-sélection des candidats

Les candidats sont inscrits par l'intermédiaire d'un établissement de formation d'Ile-de-France qui est en rapport avec le végétal d'ornement. L'inscription d'un candidat correspond à son niveau de formation dans l'une des filières suivantes : Aménagements paysagers, Production horticole. La présélection est à la charge des établissements. La participation au concours est gratuite.

Article 6: modalités d'inscription

Il est impératif que les **établissements confirment leur participation avant le 12 avril**, avec une **inscription nominative** des élèves au **4 mai au plus tard**.

Merci d'envoyer un e-mail avant les dates indiquées à : anne-caroline.vinet@agriculture.gouv.fr copie à jallenet@unep-fr.org

DRIAAF – SRFD Ile de France
Anne-Caroline Vinet
Chargée de mission
18 avenue Carnot - 94234 CACHAN
01 41 24 17 63
anne-caroline.vinet@agriculture.gouv.fr

Union Nationale des Entreprises du Paysage Délégation Ile de France
Juliette Allenet
Déléguée régionale IDF
80 rue du Gros Noyer – 95120 Ermont
01 30 72 62 50 - Mob. : 06 64 21 64 75
jallenet@unep-fr.org

**Pour toute question concernant l'organisation sur place
vous pouvez contacter Thierry Cardot :**

École du Breuil
Route de la Ferme-Bois de Vincennes 75012 Paris
Chef d'établissement : Alexandre Hennekine
thierry.cardot@paris.fr
Tel : 01 53 66 14 00

**Le jour du concours le candidat se présente au jury muni
d'une pièce d'identité.**

Merci d'utiliser le formulaire d'inscription joint à ce règlement
pour inscrire les candidats.

Article 7 : frais

Les frais de déplacement et de restauration des candidats et des accompagnateurs sont à la charge du participant ou de l'établissement d'origine.

Déroulement du concours et barème

Article 8 : déroulé de l'épreuve

En fonction du parcours retenu, les candidats sont amenés à compléter les grilles de reconnaissance fournies, en identifiant les 20 ou 30 échantillons présentés. Le temps de présence face à un échantillon est limité. Il est précisé au moment de l'épreuve.

Article 9 : erreur éliminatoire

La communication ou tentative de communication durant l'épreuve entre candidats entraîne l'exclusion immédiate.

Article 10 : nombre d'échantillons

Le concours comprend les trois niveaux de la filière aménagement paysager et de la filière production. Les exigences varient selon le niveau du candidat.

Niveau	Nombre d'échantillons	Exigences : F / G / E et CV / NC
Niveau : 5	20	G / E / NC
Niveau : 4	30	F / G / E et CV / NC
Niveau : 3	30	F / G / E et CV / NC

F : Famille, G : Genre, E : Espèce, CV : Cultivar : NC : Nom Commun

Article 11 : critères d'évaluation

Attention à l'orthographe.

Les grilles sont corrigées par deux correcteurs.

Notation : 2 points par plante, la systématique doit être respectée.

La succession actuelle des familles conduira parfois le jury à accepter une autre famille.

Niveau 5 :

Genre = 0.5 - espèce et cultivar = 0.5 - nom commun = 1

Pas de point pour une faute qui change la phonétique d'un mot.

Niveau 4 :

Famille = 0.5 - genre = 0.5 - espèce et cultivar = 0.5 - nom commun = 0.5

Moins 0,25 point par plante pour une ou plusieurs fautes d'orthographe.

Niveau 3 :

Famille = 0.5 - genre = 0.5 - espèce et cultivar = 0.5 - nom commun = 0.5

Moins 0.5 point par plante pour une ou plusieurs fautes d'orthographe.

Article 12: listes des végétaux

Elles sont le résultat d'une concertation entre plusieurs centres de formation. **Les établissements sont invités à apporter la veille ou le jour du concours leurs échantillons qui pourront être proposés à la reconnaissance.**

Article 13: déroulement de la journée du 18 mai

À partir du 4 mai, la DRIAAF et l'Unep IdF confirmeront la tenue de l'évènement les les protocoles sanitaires à respecter.

Article 14: annonce des résultats

Le classement est établi en fonction du nombre de points obtenus. Les résultats seront communiqués en fin de journée lors de la remise des prix.

Formulaire d'inscription

À faire parvenir pour le 4 mai dernier délai à l'adresse suivante :

anne-caroline.vinet@agriculture.gouv.fr

Concours de reconnaissance de végétaux régional Ile de France
18 mai 2021
à l'École du Breuil

Établissement	Nom prénom du candidat	Classe	Filière	Niv 5	Niv 4	Niv 3	Pièce d'identité
	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						

